

✱ COMPTE RENDU DE SEANCE ✱

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le vingt octobre, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 13 octobre 2011, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.

Président : Madame Martine DAVID, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, à l'**ouverture de la séance** étaient :

PRESENTS :

Martine DAVID, Daniel GOUX, Gilbert BERANGER, Nouredine MESBAHI, Evelyne FONTAINE, Gilbert VEYRON, Véronique SCHMITT, Issam OTHMAN, Marie-Jo BASSON, Philippe NICOLINO, Catherine GUILLEN-AVEZ, Françoise BOTTURA, Willy PLAZZI, Mireille ROUVIERE, Christian BULAND, Nora OTHMAN, Thierry LAURENT, Gérard HEINZ, Céline ANDRIEU, Christine MORALES, Adrien DRIOLI, Denise ROSSET-BRESSAND, Pascal MARION-BOURGEAT, Yolande LOBA, Marguerite JEGER, Gilles GASCON, Gérard GROBET, Eric FROMAIN, Marie-Claire FISCHER.

ABSENTS :

Patrice MANGEREST, Zeina KHAIR-LAFOND, Frédéric RODRIGUES, André BEYSSAC.

EXCUSEES :

Corinne DUBOS, Annie TARAVEL, Nathalie FAURE, Catherine LAVAL.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Françoise CHAVAGNE à Daniel GOUX, Marie LORIAU à Françoise BOTTURA, Michèle PIBOULEU à Adrien DRIOLI, Isabelle CHANVILLARD à Gilbert BERANGER, Riad CHERIF à Issam OTHMAN, Yannis AL MAHDI à Willy PLAZZI.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien DRIOLI.

====oOo====

Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures cinq.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011.

.../...

Communication n° 11.122 : ACTES DE GESTION : Actes de gestion accomplis par le Maire - Compte rendu de délégation (mois de septembre 2011)

Le Conseil Municipal DONNE ACTE à Madame le Maire du compte rendu des actes de gestion accomplis durant le mois de septembre 2011.

Délibération n° 11.123 : INTERCOMMUNALITE : Approbation du transfert de nouvelles compétences à la Communauté urbaine de Lyon (soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie)

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le transfert à la Communauté urbaine de Lyon, au 1^{er} janvier 2012, de la compétence « soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie » ; CONFIRME que cette compétence n'est assortie d'aucun transfert de charges ; DEMANDE que soit étudiée avec les communes concernées l'élaboration de schémas directeurs des réseaux publics avec vente de chaleur pour aboutir à un schéma directeur d'agglomération qui sera le point d'appui d'une prise de compétence ultérieure.

= Arrivée de Madame Dubos à 19 heures 15 =

Délibération n° 11.124 : AFFAIRES FINANCIERES : Contrat pluriannuel 2011/2014 avec le Département du Rhône

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE le contrat pluriannuel 2011/2014 entre le Conseil général du Rhône et la Ville de Saint-Priest, établi sur la base du tableau présenté (financement de divers projets de la Commune à hauteur de 3.077.324 € sur la période 2011/2014) ; SOLLICITE le Conseil général du Rhône pour le versement de ces subventions, ce en fonction des dates de réalisation des projets ; AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce contrat ; DIT que les recettes issues de l'exécution de ce contrat seront imputées à l'article 1323.

Délibération n° 11.125 : URBANISME : Construction de boxes de garages et réaménagement du parking situé derrière la mairie - Autorisation au Maire

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant la construction de boxes de garages et le réaménagement du parking situé derrière la mairie dans le cadre de la ZAC du Triangle, AUTORISE Madame le Maire à déposer les permis de construire et d'aménager et à signer tout document s'y rapportant ; AUTORISE Madame le Maire à signer des conventions de servitude à titre gratuit avec les concessionnaires institutionnels, en particulier ERDF, GRDF, France Télécom, SDEI, Grand Lyon ; AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure visant à l'information du public, à la concertation ou à la communication concernant le projet.

Délibération n° 11.126 : URBANISME : ZAC Berliet - Aquisition de l'emprise foncière de l'îlot C1

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition à titre gratuit de la totalité du foncier de l'îlot C1 de la ZAC Berliet ; AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives aux frais de notaire, estimés à 6.200 € seront imputées à l'article 2111.

Délibération n° 11.127 : URBANISME : Acquisition des parcelles AD 156 et 183 sises rue du Dauphiné

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'acquisition de la parcelle AD 156 située rue du Dauphiné, appartenant à Madame Chantal Rolland et d'une surface d'environ 1471 m², au prix de 70 €/m², soit 102.970 €; APPROUVE l'acquisition de la parcelle AD 183 située rue du Dauphiné, appartenant aux conjoints Rolland et d'une surface d'environ 3060 m², au prix de 70 €/m², soit 214.200 €; AUTORISE Madame le Maire à signer les deux actes authentiques ainsi que tous les documents s'y rapportant ; DIT que les dépenses relatives à ces acquisitions, soit 317.170 €, ainsi qu'aux frais de notaire, estimés à 4.300 €, seront imputées à l'article 2111.

Délibération n° 11.128 : LOGEMENT : Retrait de la délibération n° 11.050 du 28 avril 2011 (subvention à « Porte des Alpes Habitat » pour une opération en VEFA)

A l'unanimité, le Conseil Municipal RETIRE purement et simplement la délibération n° 11.050 du 28 avril 2011 (octroi d'une subvention de 29.241 € à l'Office « Porte des Alpes Habitat » pour une opération en VEFA sise 30 rue Jules Verne) qui n'a plus d'objet, l'Office ayant informé la Ville qu'il renonçait à l'opération.

= Arrivée de Madame Faure à 19 heures 25 =

Délibération n° 11.129 : DEVELOPPEMENT DURABLE : Concours « familles à énergie positive » et action « sensibilisation à la maîtrise de l'énergie » - Convention de partenariat avec l'A.L.E. Lyon

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à signer une convention de partenariat entre l'A.L.E. Lyon (Agence Locale de l'Energie de l'agglomération lyonnaise) et la Ville pour la mise en œuvre du concours « familles à énergie positive » et de l'action « sensibilisation à la maîtrise de l'énergie » ; ACCORDE dans ce cadre une subvention exceptionnelle de 10.550 € à l'A.L.E. Lyon ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6574.

Délibération n° 11.130 : MARCHES PUBLICS ET TRAVAUX : Exploitation des installations thermiques des équipements communaux et de celles du FLPA du Clairon (groupement de commandes) sur les années 2012 à 2017 - Appel d'offres ouvert - Lancement de la consultation - Autorisation de signature du marché

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE telles que présentées les caractéristiques principales du marché à conclure pour l'exploitation des installations thermiques des équipements communaux et de celles du FLPA du Clairon pour les années 2012 à 2017 (2020 en cas de reconduction), selon un montant estimé de 1.290.000 € TTC par an ; AUTORISE Madame le Maire, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes constitué avec le CCAS de Saint-Priest, à lancer la consultation par voie d'appel d'offres ouvert, en cas d'appel d'offres infructueux à relancer cette consultation dans le cadre des procédures permises par le code des marchés publics, à signer le marché à intervenir et toutes pièces afférentes ; DIT que les dépenses correspondantes, hors FLPA du Clairon pris en charge par le CCAS, concernant l'exploitation des installations thermiques des équipements communaux seront imputées à l'article 611 pour l'approvisionnement en combustible (P1), la conduite, l'entretien et la maintenance (P2), et à l'article 2313 pour le maintien et la remise en état des installations (P3).

= Arrivée de Madame Taravel à 19 heures 30 =

Délibération n° 11.131 : SECURITE ET PREVENTION : Actions de prévention de la violence au collège Colette - Octroi d'une aide financière

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les actions de prévention de la violence au collège Colette dans le cadre du plan local de prévention de la délinquance, OCTROIE une aide financière de 1.500 € à l'association Léo Lagrange Centre Est pour l'action « Espace adolescents » ; OCTROIE une aide financière de 2.500 € au Centre Jean Bergeret pour l'action « Climat de classe apaisé » ; DIT que les dépenses relatives à ces deux subventions seront imputées à l'article 6288.

Délibération n° 11.132 : EDUCATION : Octroi d'une subvention au lycée Condorcet pour l'organisation d'un voyage aux Etats-Unis

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au lycée Condorcet une subvention de 1.300 € pour l'organisation d'un voyage à Chicago (Etats-Unis) pour des élèves des BTS Après-vente automobile et Communication ; DIT que la dépense afférente sera imputée à l'article 6745.

Délibération n° 11.133 : RELATIONS INTERNATIONALES : Coopération décentralisée avec la Ville de Nouna (Burkina Faso) - Etudes de faisabilité d'un projet d'investissement dans le domaine de l'assainissement et de l'accès à l'eau - Avenant d'exécution n° 2

A l'unanimité, le Conseil Municipal APPROUVE l'octroi d'une aide financière forfaitaire de 8.120 € à la ville de Nouna (Burkina Faso) pour lui permettre de finaliser les études de faisabilité d'un projet d'investissement dans le domaine de l'assainissement et de l'accès à l'eau ; AUTORISE Madame le Maire à signer avec la commune de Nouna l'avenant d'exécution n° 2 à la convention de coopération décentralisée ; DIT que la dépense relative à la subvention sera imputée à l'article 65738.

Délibération n° 11.134 : RELATIONS INTERNATIONALES : Mandat spécial pour la délégation de la Ville au Burkina Faso

A l'unanimité, le Conseil Municipal DONNE mandat spécial à la délégation de la Ville composée de Monsieur Gérard Heinz et de Madame Véronique Schmitt pour un voyage à Nouna (Burkina Faso) du 22 octobre au 1^{er} novembre 2011, sur la base d'une enveloppe financière estimée à 3.000 € pour les frais sur place et à 1.500 € pour les billets d'avion.

Délibération n° 11.135 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque le 2/12/2011 et de la salle du CCTA le 3/12/2011 pour le Téléthon - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE au Téléthon, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 2 décembre 2011 et de la salle du C.C.T.A. le 3 décembre 2011.

Délibération n° 11.136 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle Mosaïque pour l'association du personnel le 17/12/2011 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association du personnel de la Ville de Saint-Priest, à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle Mosaïque le 17 décembre 2011.

Délibération n° 11.137 : VIE ASSOCIATIVE : Mise à disposition de la salle du Concorde pour l'association « Génération » le 22/01/2012 - Octroi de la gratuité à titre exceptionnel

A l'unanimité, le Conseil Municipal ACCORDE à l'association « Génération », à titre exceptionnel, la gratuité de la mise à disposition de la salle du Concorde le 22 janvier 2012.

Délibération n° 11.138 : AFFAIRES CULTURELLES : Cinéma « Le Scénario » - Adhésion au fonds de mutualisation du G.R.A.C. relatif aux contributions numériques dues par les distributeurs de films

A l'unanimité, le Conseil Municipal, concernant les contributions numériques dues par les distributeurs de films, AUTORISE Madame le Maire à demander l'adhésion au fonds de mutualisation des établissements de la région Rhône-Alpes du GRAC (Groupement Régional d'Actions Cinématographiques), à engager l'ensemble des démarches afférentes à cette demande d'adhésion et à signer l'ensemble des documents et conventions afférents ; DIT que les recettes relatives aux contributions numériques seront imputées à l'article 1318.

Délibération n° 11.139 : AFFAIRES CULTURELLES : Cinéma « Le Scénario » - Projet d'équipement numérique - Demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE Madame le Maire à demander au Conseil Régional Rhône-Alpes une subvention pour l'équipement numérique du cinéma « Le Scénario », à demander au CNC les subventions auxquelles l'équipement numérique du cinéma « Le Scénario » est éligible, à engager l'ensemble des démarches afférentes à cette demande de subvention auprès des partenaires compétents, à signer l'ensemble des documents et conventions afférents ; DIT que les recettes afférentes seront imputées aux articles 1312 (Région) et 1318 (CNC).

Délibération n° 11.140 : AFFAIRES CULTURELLES : Cinéma « Le Scénario » - Mise en oeuvre de l'opération « Passeurs d'images » - Demande de subventions auprès des divers partenaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal AUTORISE l'adhésion de la Commune au dispositif « Passeurs d'images » (budget prévisionnel : 7.700 €) mis en place par le CNC dans le cadre de la politique de la ville ; AUTORISE à cette fin Madame le Maire à engager l'ensemble des démarches relatives à cette adhésion, à signer l'ensemble des conventions et documents afférents et à demander toutes subventions existantes ; DIT que les dépenses afférentes seront imputées à l'article 6288 et les recettes aux articles 74718, 7473 et 7478.

Vœu n° 11.141 : MOTIONS ET VOEUX : Vœu pour le maintien par la Commission européenne des fonds du programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD)

A l'unanimité, le Conseil Municipal ADOPTE le vœu suivant :

« Le 20 juin dernier, la Commission européenne a annoncé une réduction budgétaire drastique du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD) pour l'année 2012, qui passerait de 500 millions à 113 millions d'euros, soit une division par quatre de l'aide actuellement allouée.

Les fonds du PEAD sont alloués aux diverses associations caritatives en Europe, qui se chargent de la redistribution de denrées alimentaires aux plus démunis. Indépendamment des banques alimentaires, trois autres associations sont bénéficiaires du PEAD en France : les Restos du Cœur, la Croix-Rouge, subventionnées à hauteur de 20 % environ par le PEAD, et le Secours Populaire, pour 50 %.

Lancé il y a vingt-cinq ans, le PEAD a distribué près de 440 000 tonnes de denrées alimentaires en 2011, provenant en partie de surplus destinés à la destruction. Les principaux partenaires de ce programme sont les associations caritatives et les ONG. On estime le nombre de bénéficiaires du PEAD à 18 millions de personnes dans vingt pays.

Cette décision paraît à la fois cynique et choquante alors qu'en 2010, lors de la célébration de « l'année européenne contre la pauvreté », les gouvernements européens avaient promis de renforcer leurs engagements en la matière et que le PEAD est vital pour les quelques 80 millions de citoyens européens menacés de pauvreté, et plus encore pour les 43 millions d'entre eux qui sont menacés de pénurie alimentaire.

Quand l'Europe, dans son ensemble, est frappée par la plus grave crise économique de son histoire, quand Julien Lauprêtre, Président national du Secours Populaire, évoque sans exagération et en toute connaissance de cause, un « raz-de-marée de la misère », il est inconcevable et incompréhensible qu'un des rares dispositifs européens qui a pour but de venir en aide aux plus pauvres soit menacé.

Une réduction des trois quarts des aides provenant de ce dispositif, préalable probable à sa complète disparition, ne pourrait signifier qu'une chose : que la solidarité au sein de l'Europe se limite à la défense des intérêts financiers au détriment des valeurs humanistes pourtant inscrites dans les différents traités qui ont permis la construction de l'Europe.

Notre commune ne sera malheureusement pas épargnée. Les associations caritatives présentes sur notre territoire ont à faire face à des demandes toujours plus nombreuses. Comment pourront-elles y répondre avec des moyens en baisse ?

Les élus du Conseil municipal de Saint-Priest :

- ***réaffirment*** que L'Europe doit être une Europe solidaire ;
- ***demandent*** qu'un nouveau mode de financement du PEAD soit mis en place pour pouvoir garantir une aide suffisante ;
- ***se joignent*** aux associations caritatives locales pour demander à Bruno Lemaire, Ministre de l'agriculture, d'intervenir auprès de José Manuel Barroso, Président de la Commission européenne, pour que le financement du PEAD soit maintenu. »

La séance est levée à vingt heures.

**Le Maire,
Martine DAVID**